



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o 2023-709

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2023 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 2023-709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2021-668 DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE APPLICABLE À UNE PARTIE DU SECTEUR EST EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement no 2021-668* et son annexe, afin d'inclure le lot 2 813 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé au 4920, rue Pierre-Georges-Roy dans la partie du territoire visée par le règlement de contrôle intérimaire.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 6 avril 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca